



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PAC

Question écrite n° 40344

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt quant à la situation de la filière luzerne. Cette filière représente un poids important dans l'agriculture française, plus de 300 000 hectares, mais également en termes d'emploi dans les zones rurales. Par ailleurs cette production spécialisée présente de nombreux atouts sur le plan environnemental. Il lui demande sa position sur l'hypothèse d'une reconnaissance de cette culture comme surface d'intérêt écologique dans le cadre du verdissement de la nouvelle politique agricole commune.

## Texte de la réponse

La nouvelle politique agricole commune (PAC) sera l'occasion de donner une impulsion au rapport des cultures à l'environnement et de développer les pratiques d'agro-écologie. En outre, elle devra également contribuer au maintien des économies agricoles régionales. La luzerne présente de nombreux atouts dans ce contexte. Destinée à l'alimentation des animaux, la luzerne est employée comme plante fourragère, ou sous forme déshydratée pour assurer sa conservation. C'est une légumineuse couvrant le sol en permanence et fleurissant du mois d'avril au mois d'octobre. La luzerne comporte des atouts écologiques et agronomiques indéniables en fixant l'azote de l'air et en évitant les apports d'engrais. La teneur protéique de la luzerne constitue un autre avantage de cette culture. Par ailleurs, certaines pratiques culturales, telles que les bandes non fauchées, favorisent la biodiversité. Les modalités de la nouvelle PAC devraient permettre l'inscription de la luzerne comme surface d'intérêt écologique. Le dispositif réglementaire communautaire conditionnant cette option est actuellement en débat et connaîtra vraisemblablement son aboutissement dans un délai court.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40344

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 octobre 2013](#), page 10944

**Réponse publiée au JO le :** [3 décembre 2013](#), page 12650